

**17**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le mardi 15 décembre 2009**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le mardi 15 décembre 2009

13 h

Prière.

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, vendredi matin, avant l'ouverture de la séance, le ministre du Développement social et le chef de l'opposition m'ont consulté à propos de la question de privilège qu'ils ont voulu soulever pendant la journée réservée à la clôture du débat sur le budget par le premier ministre. Je leur ai dit que j'entendrais la question de privilège mardi, à la première occasion, et j'ai indiqué que le décalage ne dérogerait pas aux délais prescrits par le Règlement.

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. Alward (Woodstock) soulève la question de privilège pour rectifier des communications des médias au sujet de propos que l'hon. M. Murphy a tenus à son endroit jeudi dernier à la Chambre.

L'hon. M. Lamrock (Fredericton-Fort Nashwaak) soulève la question de privilège relativement aux actes que le député de Dieppe-Centre—Lewisville a commis le 10 décembre 2009 dès après la levée de séance de la Chambre, alors que le vice-président, à titre de président suppléant de la Chambre, était escorté à sa sortie de la Chambre par le sergent d'armes, et, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, donne avis de son intention de proposer, appuyé par l'hon. M. Jamieson, la motion suivante :

attendu que le député de Dieppe-Centre—Lewisville, à cause des actes qu'il a commis le 10 décembre 2009, s'est rendu coupable d'outrage flagrant à l'autorité et à la dignité de la Chambre ;

qu'il soit résolu que le Comité permanent des privilèges soit saisi des actes du député de Dieppe-Centre—Lewisville, qui ont fait outrage à la Chambre et à l'un de ses dirigeants, le vice-président de la Chambre.

Le président de la Chambre déclare que, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, il donnera suite à l'affaire dans deux heures.

L'hon. M. Jamieson (Saint John-Fundy) soulève la question de privilège relativement à des propos qu'ont tenus à l'extérieur de la Chambre le chef de l'opposition et le député de Saint John Portland, qui, comme l'ont rapporté plusieurs journaux de la province, ont mis en doute l'impartialité du vice-président, à titre de président suppléant de la Chambre, et, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, donne avis de son intention de proposer, appuyé par l'hon. M. Lamrock, la motion suivante :

qu'il soit résolu que le Comité permanent des privilèges soit saisi de certains propos tendant à mettre en cause l'intégrité de l'Assemblée législative et de son serviteur, le vice-président de la Chambre, et publiés dans les éditions du 12 décembre 2009 du *Daily Gleaner*, du *Telegraph-Journal* et du *Times & Transcript* ainsi que dans l'édition du 14 décembre 2009 du *Miramichi Leader*.

Le président de la Chambre déclare que, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, il donnera suite à l'affaire dans deux heures.

---

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) soulève la question de privilège pour rectifier des informations communiquées par les médias relativement aux actes qu'il a commis jeudi dernier après la levée de séance de la Chambre.

---

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. Volpé (Madawaska-les-Lacs) soulève la question de privilège pour rectifier des informations communiquées par les médias relativement aux actes commis à la Chambre jeudi dernier par l'opposition après la levée de la séance.

---

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Whitney, d'Upper Blackville, de Douglstown, de Miramichi, de Red Bank, de Williamstown, de Renous, de South Esk, de Cassilis, de Fredericton et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 70.)

---

M<sup>me</sup> Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Forest City, de Woodstock, de Deer-ville, de Richmond, de Jacksonville, de Temple et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 71.)

---

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Tracadie, de Tracadie-Sheila, de Rivière-du-Portage, de Tabusintac et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 72.)

---

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de White Rapids et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 73.)

---

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Fredericton, de Quarryville, de Blackville, de Boiestown, du chemin Parker, de Trout Brook, de Miramichi, d'Acadieville, de Renous, de Williamstown, de Black River et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 74.)

---

M. P. Robichaud donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 24 décembre 2009, appuyé par M. Volpé, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, les notes, les contrats et les contrats de services personnels entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le premier ministre Shawn Graham, le Cabinet du premier ministre, le cabinet du ministre de l'Énergie, le ministre Jack Keir, M. Doug Tyler et M. Eugene (Gene) Meehan ou NERA Economic Consulting, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 17, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 15, 16, 19, 17 et 18.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* ;
- 13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;
- 14, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Conformément à l'avis de motion 17, M. Paulin, appuyé par M. Kennedy, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement libéral a déposé le budget pour 2010-2011 ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie la dépense gouvernementale de 840 millions de dollars au titre du budget de capital et qu'elle exhorte le gouvernement à assurer la réalisation de chaque projet énuméré dans le budget.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le préavis de deux heures ayant été donné plus tôt dans la séance, le président de la Chambre invite l'hon. M. Lamrock à exposer sa question de privilège.

L'hon. M. Lamrock soutient que la conduite de M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) envers le vice-président, à titre de président suppléant de la Chambre, et les propos qu'il a tenus à l'endroit de celui-ci ont fait outrage à la Chambre et à l'un de ses dirigeants et ont constitué une violation des privilèges de la Chambre.

M. P. Robichaud (Lamèque-Shippagan-Miscou), leader parlementaire de l'opposition, déclare que l'affaire n'a pas représenté une violation de

privilège puisque la conduite n'était ni menaçante ni intimidante et que l'incident s'est produit après la levée de séance de la Chambre.

Le président sursoit à statuer.

---

Le préavis de deux heures ayant été donné plus tôt dans la séance, le président de la Chambre invite l'hon. M. Jamieson à exposer sa question de privilège.

L'hon. M. Jamieson soutient qu'il y a eu violation des privilèges de la Chambre du fait que des députés ont publiquement mis en cause l'impartialité du vice-président à titre de président suppléant de la Chambre. M<sup>me</sup> Blaney intervient au sujet de la question de privilège.

Le président sursoit à statuer.

---

Le débat se poursuit sur la motion 17.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 17, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 29

l'hon. M <sup>me</sup> Schryer	l'hon. M. Stiles	l'hon. M. Doucet
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Foran
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Brewer
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Miles	l'hon. B. LeBlanc
l'hon. M. Keir	l'hon. M. Albert	l'hon. M. Kenny
l'hon. M. Jamieson	M. MacIntyre	M <sup>me</sup> M <sup>ac</sup> Alpine-Stiles
l'hon. M. Haché	M <sup>me</sup> Lavoie	M. A. LeBlanc
l'hon. D. Landry	M <sup>me</sup> C. Robichaud	M. Kennedy
M. McGinley	M. Fraser	M. Paulin
l'hon. M. Doherty	M. Ouellette	

CONTRE : 14

M <sup>me</sup> Dubé	M. Harrison	M. Jack Carr
M. Alward	M. Holder	M. Olscamp
M. P. Robichaud	M. D. Graham	M. C. Landry
M. Volpé	M. C. LeBlanc	M. Northrup
M. Huntjens	M. Urquhart	

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 6, 16, 25, 33 et 41 (11 décembre 2009) ;  
rapport annuel du ministère de l'Agriculture  
et de l'Aquaculture pour 2008-2009 (14 décembre 2009).